
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 18 décembre 2018

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p.4)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p.4)
Appel nominal	(p.4)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p.4)
Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 12 novembre 2018	(p.4)
N° CP-2018-2761 Albigny sur Saône - Aménagement - Restructuration du centre-bourg - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à la société SCCV ANGLE CHIRAT GERMAIN, avec faculté de substitution, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain cadastrée AC 105, située rue Jean Chirat -	(p.5)
N° CP-2018-2762 Meyzieu - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à la SA d'HLM Alliade habitat d'une parcelle située 8 boulevard Pierre Mendès France -	(p.5)
N° CP-2018-2763 Villeurbanne - Plan de cession - Habitat - Déclassement du domaine public métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une parcelle située 10-12 place des Maisons neuves et 9-11 place des Maisons neuves et cession, à titre onéreux, des parties des parcelles situées 14-16 place des Maisons Neuves et 13 route de Genas, à l'organisme de logement social Rhône-Saône habitat (RSH) -	(p.5)
N° CP-2018-2764 Villeurbanne - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises et échange sans soulte de ces 2 emprises avec une parcelle appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Nova Citta, le tout situé rue Geoffray -	(p.5)
N° CP-2018-2765 Albigny sur Saône - Parking de la gare - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager pour la réalisation d'un parking -	(p.5)
N° CP-2018-2766 Lyon 6° - Requalification des cours Vitton et Roosevelt - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager -	(p.5)
N° CP-2018-2767 Lyon 9° - Givors - Fonctionnement des pôles d'entrepreneurs : accompagnement des entrepreneurs et animation des lieux - 2 lots - Autorisation de signer les marchés de prestation de service à la suite d'une procédure adaptée -	(p.7)
N° CP-2018-2768 Bron - Lyon 2° - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p.7)
N° CP-2018-2769 Caluire et Cuire - Lyon - Oullins - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Batigère auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -	(p.7)
N° CP-2018-2770 Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) société française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p.7)
N° CP-2018-2771 Dardilly - Ecully - Craponne - Villeurbanne - Tassin la Demi Lune - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p.7)
N° CP-2018-2772 Ecully - Lyon 9° - Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -	(p.7)

N° CP-2018-2773	<i>Feyzin - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Union mutualiste de gestion des établissements du Grand Lyon (UMGEGE) auprès de Dexia crédit local - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2007-5099 du 19 mars 2007 -</i>	(p.7)
N° CP-2018-2774	<i>Lyon - Villeurbanne - Saint Priest - Oullins - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2775	<i>Lyon 2° - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme (SA) Entreprendre pour humaniser la dépendance (EHD) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2776	<i>Lyon 2° - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2777	<i>Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2778	<i>Lyon 3° - Garantie d'emprunt accordée à la société en commandite par actions (SCA) Foncière habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2779	<i>Meyzieu - Marcy l'Etoile - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia auprès de la Banque postale -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2780	<i>Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2781	<i>Rillieux la Pape - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2782	<i>Saint Genis les Ollières - Garantie d'emprunt accordée à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès du Crédit agricole centre-est -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2783	<i>Tassin la Demi Lune - Garantie d'emprunt accordée à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2784	<i>Vaulx en Velin - Garantie d'emprunt accordée à la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) SEM Patrimoniaire du Grand Lyon auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition de l'îlot B situé rue Emile Zola à Vaulx en Velin -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2785	<i>Villeurbanne - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2786	<i>Venues d'eau depuis la voie publique dans la propriété de la société civile immobilière (SCI) Saint Germain - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la SCI Germain -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2787	<i>Albigny sur Saône - Voirie de proximité - Restructuration du centre bourg - Aménagement - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain située 17 rue Germain et appartenant à la Commune -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2788	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 112 et 296, situés 27 rue Guillermin et appartenant à M. et Mme Chachouai -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2789	<i>Dardilly - Développement urbain - Aménagement de l'Esplanade de la Poste - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles cadastrées AR 71, AR 72 et AR 73, situées avenue de Verdun et appartenant à la Commune de Dardilly -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2790	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussékine - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 12 rue Charles Simon et appartenant à Mme Copin et M. Bilia Bassong -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2791	<i>Lyon 4° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 12 rue de Cuire et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Jardin des Canuts -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2792	<i>Lyon 7° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 9-15 rue Hector Malot et appartenant à la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2793	<i>Lyon 8° - Voirie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot - Acquisition, à titre gratuit, de 16 parcelles de terrain nu situées rues de l'Eternité, de l'Epargne, de la Solidarité et avenue Berthelot et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Les Allées de l'Europe ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2794	<i>Meyzieu - Développement urbain - Acquisition, à l'euro symbolique, de 4 parcelles de terrain nu à usage de voiries situées boulevard Pierre Mendès France, dans le quartier Mathiolan et appartenant à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat -</i>	(p.10)

N° CP-2018-2795	<i>Montanay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 terrains nus situés rue du Bacon et appartenant à M. et Mme Philippe Degout -</i>	(p. 10)
N° CP-2018-2796	<i>Pierre Bénite - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située le long de l'autoroute A7 et appartenant à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) -</i>	(p. 10)
N° CP-2018-2797	<i>Saint Genis Laval - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie de 3 parcelles de terrain nu situées 5-8 allée Marcellin Champagnat angle 20 allée des Basses Barolles, et appartenant aux copropriétaires de la résidence 5 allée Champagnat -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2798	<i>Vénissieux - Développement urbain - Ilot ouest Médiathèque - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 46 rue Jules Ferry et appartenant à Mme Jeannine Cochard -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2799	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 53 rue Emile Decorps et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Immo Est -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2800	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 terrains nus situés 53-55 rue Paul Verlaine et appartenant à la société en nom collectif (SNC) Marignan Résidences -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2801	<i>Albigny sur Saône - Habitat - Déclassement du domaine public métropolitain et cession à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH), située 5 rue Etienne Richerand -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2802	<i>Caluire et Cuire - Plan de cession - Cession, à titre onéreux à la société foncière Truffaut ou à toute société se substituant à elle, de 4 parcelles de terrain cadastrées AH 81p - 82p - 132p et 241p, situées 13 avenue du Général Leclerc - Autorisation de déposer une demande de permis de construire de toutes autres autorisations administratives et d'effectuer des sondages complémentaires -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2803	<i>Lyon 6° - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat, d'une propriété située 4 boulevard des Brotteaux -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2804	<i>Lyon 7° - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, à la SCI EM Lyon 2022 de 2 parcelles de terrain cadastrées BN 161p et BN 176p, situées 146 avenue Jean Jaurès - Autorisation de déposer une demande de permis de construire ou toutes autres autorisations administratives -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2805	<i>Villeurbanne - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la société Icade Promotion ou à toute autre société se substituant à elle, des droits d'un bail à construction et d'un bail emphytéotique portant sur 2 parcelles de terrain cadastrées BI 59 et BI 60 situées rue du Tonkin et rue Phelypeaux - Autorisation de déposer une demande de permis de construire et de réaliser tous sondages et diagnostics sur les parcelles métropolitaines -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2806	<i>Lyon 1er - Habitat et logement social - Mise à disposition, à l'euro symbolique, par bail emphytéotique, au profit d'Adoma, d'un immeuble situé 7 impasse Fernand Rey -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2807	<i>Lyon 4° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollar, de l'immeuble situé 13 rue Jacques-Louis Hénon -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2808	<i>Lyon 6° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollar, de l'immeuble situé 133 rue Bugeaud -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2809	<i>Saint Genis Laval - Plan de cession - Mise à disposition, à titre gracieux, par bail emphytéotique, au profit de l'Association dénommée Cobois du tènement immobilier situé route de Brignais -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2810	<i>Lyon 5° - Habitat - Délégation du droit de priorité à la Société d'aménagement et construction de la Ville de Lyon (SACVL), en vue de la réalisation d'une opération de logements aidés, situés 52 bis avenue du Point du Jour sur la parcelle cadastrée BN 105 -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2811	<i>Villeurbanne - Equipement public - Institution, à titre onéreux, au profit de l'ensemble immobilier dénommé Welc'Home, représenté par la société SNC Kaufman et Broad 1, d'une servitude de vue sur la parcelle de terrain métropolitaine cadastrée BC 441 et située 64 rue des Bienvenus - Approbation d'une convention -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2812	<i>Réalisation de bilans professionnels - Lot n° 1 : bilans de compétences pour les cadres - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2813	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er octobre au 1er novembre 2018 -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2814	<i>Location de bâtiments modulaires sur certains sites de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2815	<i>Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Floranda Bensaou -</i>	(p. 14)

N° CP-2018-2816	<i>Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 7° - Aide à la pierre - Logement social 2018 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2817	<i>Dardilly - Aménagement de l'esplanade de la Poste - 3 lots - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2818	<i>Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Autorisation de signer le marché de mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la ZAC et assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2819	<i>LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Participation de la Métropole de Lyon au programme européen Horizon 2020 - Projet SensMat - Demande de subvention auprès de la Commission européenne -</i>	(p. 16)

**Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président**

Le mardi 18 décembre 2018 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 7 décembre 2018 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Le Faou (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Vessiller, MM. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Peillon), Chabrier (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : Mme Frier.

Membres invités

Absent excusé : M. Devinaz

Absents non excusés : MM. Gouverneyre et Lebuhotel, Mme Runel

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

**Adoption du procès-verbal
de la Commission permanente du 12 novembre**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 12 novembre 2018. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

M. LE PRESIDENT : Juste quelques mots avant de commencer la présentation des décisions. Je voulais simplement, et je pense que je peux le faire au nom de l'ensemble des Conseillers, saluer le travail de Maxime Chatard qui assiste à sa dernière Commission permanente. Il me dit que c'est sans doute le moment le plus intense pour lui, qu'il va regretter, au-delà des grands dossiers qu'il a su porter depuis de nombreuses années. Il est remplacé par monsieur Pascal Protière, qui gèrera les questions de mobilité. Au nom de l'ensemble de l'exécutif, je vous souhaite la bienvenue. Voilà ce que je voulais vous dire ; et d'autres arriveront en janvier.

Monsieur Chatard réalise son rêve d'enfant : jouer avec des trains, mais qui seront des trains grandeur nature, puisque c'est à la SNCF qu'il va atterrir, si l'on peut dire ça comme cela. Voilà, encore un grand merci Maxime, nous aurons encore l'occasion de le redire tout-à-l'heure.

N° CP-2018-2761 - Albigny sur Saône - Aménagement - Restructuration du centre-bourg - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à la société SCCV ANGLE CHIRAT GERMAIN, avec faculté de substitution, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain cadastrée AC 105, située rue Jean Chirat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2762 - Meyzieu - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à la SA d'HLM Alliade habitat d'une parcelle située 8 boulevard Pierre Mendès France - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2763 - Villeurbanne - Plan de cession - Habitat - Déclassement du domaine public métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une parcelle située 10-12 place des Maisons neuves et 9-11 place des Maisons neuves et cession, à titre onéreux, des parties des parcelles situées 14-16 place des Maisons Neuves et 13 route de Genas, à l'organisme de logement social Rhône-Saône habitat (RSH) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2764 - Villeurbanne - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises et échange sans soulte de ces 2 emprises avec une parcelle appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Nova Citta, le tout situé rue Geoffray - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2765 - Albigny sur Saône - Parking de la gare - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager pour la réalisation d'un parking - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2018-2766 - Lyon 6° - Requalification des cours Vitton et Roosevelt - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2018-2761 à CP-2018-2766. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Oui monsieur le Président, bonjour. Mes chers collègues, le 1^{er} dossier, n° CP-2018-2761 concerne la Commune d'Albigny sur Saône. Je rappelle que dans le cadre du projet de restructuration du centre-bourg, le Conseil municipal d'Albigny sur Saône, a prononcé la cession à la société Eiffage, d'une propriété située sur une parcelle de terrain cadastrée AC 10 et située à l'angle des rues Germain et Jean Chirat.

Ce projet comprend la cession par la Métropole, d'une parcelle de terrain incluse dans ce domaine public. Il s'agit d'une parcelle de terrain de 89 m². L'enquête technique préalable a fait apparaître la présence de différents réseaux. Leur dévoiement sera donc à la charge de repreneurs. L'ensemble des services concernés est favorable au déclassement. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, il est dispensé d'enquête publique. Aux termes du compromis, la Métropole cédera à Eiffage la parcelle ci-dessus désignée, pour un montant de 21 480 € TTC.

Le dossier suivant, n° CP-2018-2762, concerne la Commune de Meyzieu. Dans le cadre de la rectification des limites parcellaires dans le projet du site du Mathiolan à Meyzieu, la Métropole a été sollicitée par la SA d'HLM Alliade habitat pour le déclassement de certaines parcelles. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, cette procédure sera dispensée d'enquête publique. L'enquête technique préalable a fait apparaître la présence de différents réseaux, leur dévoiement sera donc à la charge de l'acquéreur. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un projet d'acte a d'ores et déjà été établi. Aux termes du projet d'acte, ce terrain nu sera cédé au prix de 1 €, admis par France domaine.

Le dossier suivant, n° CP-2018-2763, concerne la Commune de Villeurbanne. Par actes des 12 mars 1985, 13 janvier 1986, 25 novembre 2002 et 16 février 2004, la Communauté urbaine de Lyon a acquis, respectivement, plusieurs biens désignés, en vue de l'élargissement de la route de Genas. Ce sont des lots de copropriété, un tènement immobilier appartenant aux conjoints Guillermin et une parcelle de terrain nu, située 13 route de Genas, appartenant à la Commune de Villeurbanne. Ces différents biens cédés ont eu de nouvelles dénominations cadastrales. Je vous prie de regarder le tableau pour avoir leurs dénominations. Ces parcelles devront être déclassées pour la cession à Rhône Saône habitat (RSH).

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement. Plusieurs réseaux existants, leur dévoiement sera donc à la charge de l'acquéreur. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, cette procédure sera dispensée d'enquête publique. Aux termes du compromis, la Métropole céderait à RSH les parcelles ci-dessus désignées, pour un montant de 533 750 €.

Le dossier suivant, n° CP-2018-2764, concerne toujours un déclassement et c'est encore avec la Commune de Villeurbanne. Dans le cadre d'un projet immobilier engagé par la SCCV Nova Citta sur les parcelles cadastrées BC 332, BC 333, BC 334 et BC 335, un échange foncier est nécessaire avec la Métropole, pour permettre la mise à l'alignement des façades du futur bâtiment au droit du 21b-23 rue Geoffroy à Villeurbanne. La SCCV Nova Citta a proposé à la Métropole de lui céder une parcelle de terrain d'environ 9 m². En contrepartie, la Métropole cédera aussi 2 parcelles : l'une de 1 m², l'autre de 8 m².

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement. Plusieurs réseaux appartenant à différents opérateurs devront être déviés et ce sera à la charge de l'acquéreur. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, cette procédure sera dispensée d'enquête publique. L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession, ce sera échangé de part et d'autre sur la base de 675 €.

Le dossier suivant, n° CP-2018-2765, concerne la Commune d'Albigny sur Saône. La Métropole s'est portée acquéreur d'un tènement situé en face de la gare à Albigny sur Saône, en vue de la création d'un parking d'une trentaine de places de stationnement. L'emprise foncière est aujourd'hui cadastrée AA 208 et a été acquise par la Métropole, par acte authentique du mois de juin 2016. Cette parcelle se trouve dans le secteur SV2 intitulé "secteur des propriétés en bords de Saône", de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) du plan local d'urbanisme (PLU). Le projet consistera donc en la création d'un parking de 30 places, avec déconstruction, reconstruction, déplacements, etc.

Ces travaux se situant dans la ZPPAUP, les matériaux choisis et la réalisation des plantations participeront à l'intégration de ce parking. Les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle. Pour les procédures de mise en œuvre, comme je l'ai rappelé, les travaux se situant dans ce secteur, à ce titre, les travaux de construction d'un parking sont soumis à une autorisation d'urbanisme, sous la forme d'un permis d'aménager, conformément à l'article R 421-20 du code de l'urbanisme. Le permis d'aménager sera donc déposé auprès de la Commune d'Albigny sur Saône qui l'instruira en prenant l'avis de l'Architecte des bâtiments de France (ABF).

Enfin, le dernier dossier, n° CP-2018-2766, concerne la Commune de Lyon 6°. Il s'agit de la requalification des cours Vitton et Roosevelt, pour une autorisation de déposer une demande de permis d'aménager. L'opération de requalification des cours Vitton et Roosevelt fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) votée par le Conseil le 6 juillet 2015. Je rappelle que les cours Vitton et Roosevelt constituent un axe structurant d'est en ouest de 1,5 km reliant Villeurbanne à l'hyper-centre de Lyon. Je rappelle que le calibrage de cette voirie est très hétérogène et qu'il faudra donc revoir son profil. Les flux piétons sont conséquents sur les trottoirs, les flux vélos sont également existants, malgré l'absence d'aménagements cyclables.

Je rappelle que l'accidentologie est très importante dans ce secteur, avec des accidents graves dont je ne reviendrai pas dessus. Les cours ont aussi une vocation commerciale, avec un linéaire continu de rez-de-chaussée commerciaux. Le projet consiste dans ses objectifs à :

- sécuriser les déplacements piétons et cycles,
- apaiser la circulation,
- redynamiser et embellir,
- prendre en compte l'activité commerciale,
- préserver au maximum le stationnement,
- organiser les livraisons.

Le programme comprend la requalification de façade à façade des cours Vitton et Roosevelt, entre l'avenue Thiers à l'est et la place Maréchal Lyautey à l'ouest. Pour les procédures à mettre en œuvre, comme l'opération se situe à proximité de plusieurs monuments historiques, il faudra donc une autorisation préalable de l'Architecte des bâtiments de France (ABF). En application du code de l'urbanisme, l'autorisation vaudra autorisation de l'ABF. La nature des travaux à mettre en œuvre impliquant le dépôt d'un permis d'aménager, ce permis sera déposé auprès de la Ville de Lyon qui l'instruira en recueillant l'avis de l'ABF.

J'en ai terminé monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Y-a-t-il des questions ou des interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Murielle LAURENT), membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2762 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2018-2767 - Lyon 9° - Givors - Fonctionnement des pôles d'entrepreneurs : accompagnement des entrepreneurs et animation des lieux - 2 lots - Autorisation de signer les marchés de prestation de service à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda rapporte le dossier n° CP-2018-2767. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : monsieur le Président, chers collègues. Dans le cadre de ce projet de décision, il vous est soumis aujourd'hui la demande d'autorisation d'attribution de marché sur l'animation de 2 pôles entrepreneuriaux. Je vous rappelle que la Métropole avait refondu cette politique d'accompagnement à l'entrepreneuriat, à la création et au développement des entreprises en créant 3 pôles entrepreneuriaux : Lyon 9°, Neuville-sur-Saône et Givors. Cette décision est relative à 2 de ces pôles, accompagnée aussi par la refonte d'une offre digitale avec la plateforme "Lyve", pour permettre d'accompagner et d'assurer du "mentoring" et tout cet équilibre est important, avec l'animation. L'enjeu aujourd'hui a été d'accompagner et d'organiser l'animation de ces 2 pôles, qui vont être ouverts prochainement en 2019.

Il a donc été lancé une procédure adaptée. Dans le cadre de cette procédure, une commission d'appel d'offres est intervenue dans le cadre de sa séance du 16 novembre 2018, pour faire le choix des différents candidats. Il vous est donc proposé d'autoriser monsieur le Président à signer les actes. Pour le fonctionnement du pôle entrepreneurial de la Duchère - Lyon 9°, il est proposé Creative Valley Groupe, pour un montant de 199 288 € HT, pour une période ferme de 2 ans et reconductible 1 fois. Pour le fonctionnement du pôle entrepreneurial de Givors, il est proposé l'entreprise BGE Rhône-Alpes, pour un montant de 222 897,32 € HT. Voilà, je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° CP-2018-2768 - Bron - Lyon 2° - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2769 - Caluire et Cuire - Lyon - Oullins - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Batigère auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2770 - Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) société française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2771 - Dardilly - Ecully - Craponne - Villeurbanne - Tassin la Demi Lune - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2772 - Ecully - Lyon 9° - Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2773 - Feyzin - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à l'Union mutualiste de gestion des établissements du Grand Lyon (UMGEGL) auprès de Dexia crédit local - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2007-5099 du 19 mars 2007 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2774 - Lyon - Villeurbanne - Saint Priest - Oullins - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2775 - Lyon 2° - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme (SA) Entreprendre pour humaniser la dépendance (EHD) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2776 - Lyon 2° - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2777 - Lyon 2° - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2778 - Lyon 3° - Garantie d'emprunt accordée à la société en commandite par actions (SCA) Foncière habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2779 - Meyzieu - Marcy l'Etoile - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia auprès de la Banque postale - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2780 - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2781 - Rillieux la Pape - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2782 - Saint Genis les Ollières - Garantie d'emprunt accordée à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès du Crédit agricole centre-est - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2783 - Tassin la Demi Lune - Garantie d'emprunt accordée à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2784 - Vaulx en Velin - Garantie d'emprunt accordée à la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) SEM Patrimoniale du Grand Lyon auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition de l'îlot B situé rue Emile Zola à Vaulx en Velin - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2785 - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2786 - Venues d'eau depuis la voie publique dans la propriété de la société civile immobilière (SCI) Saint Germain - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la SCI Germain - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2018-2768 à CP-2018-2786. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci monsieur le Président, chers collègues. En avant-propos, je veux dédier cet énoncé-là à Maxime Chatard. Il m'a avoué que le moment qu'il préférerait le plus dans la Commission permanente, c'était l'énoncé du train de garanties d'emprunts et donc il va être servi puisque j'en ai 18 à vous présenter aujourd'hui : 3 décisions modificatives et 15 demandes de nouvelles garanties relatives à 993 logements, pour un montant de 91 448 510 €.

Je commence par les 3 décisions modificatives :

- les dossiers n° CP-2018-2769 et CP-2018-2774, concernent respectivement Batigère et Erilia pour des réaménagements de dette, 8 lignes de prêt pour Batigère, 15 pour Erilia, afin de rallonger leur durée et d'uniformiser la marge à appliquer au taux du Livret A,

- le dossier CP-2018-2773 est au profit de l'UMGEGL, portant sur la désensibilisation de son emprunt contracté auprès de Dexia, pour la construction du groupe hospitalier des Portes du Sud.

J'aborde maintenant les nouvelles demandes de garanties.

Le dossier n° CP-2018-2768 est au profit de Lyon Métropole habitat pour l'acquisition en VEFA de 32 logements situés avenue du Doyen Lépine à Bron, de 8 logements situés rue Baraban à Lyon 3° et l'acquisition-amélioration de 8 logements situés rue Victor-Hugo à Lyon 2°. Le montant total garanti est de 5 577 603 €.

Le dossier CP-2018-2770 est au profit de SFHE pour la construction d'une résidence autonomie de 101 logements située rue François Peissel à Caluire. Le montant total garanti est de 9 096 700 €.

J'ai ensuite 2 dossiers au bénéfice d'Alliade habitat :

- le dossier CP-2018-2771, pour l'acquisition en VEFA de 29 logements situés chemin des 3 Noyers à Dardilly, de 13 logements situés chemin du Tronchon à Écully, de 23 logements situés voie Romaine à Craponne, de 4 logements situés rue Jean Voillot et de 4 logements situés rue Léon Blum à Villeurbanne, de 8 logements situés avenue Misery à Tassin la Demi-Lune et pour l'acquisition-amélioration de 8 logements situés rue du 3 septembre 1944 à Lyon 9°. Le montant total garanti est de 10 973 266 €.

- le dossier n° CP-2018-2782, pour l'acquisition en VEFA de 2 logements situés rue du Vorlat à Saint Genis-les-Ollières, avec un montant total garanti de 235 563 €.

Il y a 2 dossiers au profit de Vilogia :

- le dossier n° CP-2018-2772, pour l'acquisition en VEFA de 31 logements situés avenue du 25^{ème} Régiment des tirailleurs sénégalais à Lyon 9°, de 35 logements situés chemin de la Charrière Blanche à Écully et de 8 logements situés Grande rue de Saint Clair à Caluire et Cuire. Le montant total garanti est de 6 155 277 €.

- le dossier CP-2018-2779, pour l'acquisition en VEFA de 31 logements situés route de Sain Bel à Marcy l'Etoile, de 7 logements situés rue du 8 mai 1945 à Meyzieu et de 8 logements situés rue Henri à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 5 461 701 €.

Le dossier n° CP-2018-2775 est au profit d'Entreprendre pour humaniser la dépendance pour l'acquisition en VEFA de 10 logements situés rue du Plat à Lyon 2°. Le montant total garanti est de 1 275 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2776 est au profit d'ICF Habitat sud-est Méditerranée pour l'acquisition en VEFA de 42 logements situés rue Denuzière, de 62 logements rue Dugas Montbel à Lyon 2° et pour la construction de 42 logements situés rue Victor Lagrange à Lyon 7°. Le montant total garanti est de 11 944 468 €.

Le dossier n° CP-2018-2777 est au profit de Rhône Saône habitat pour la construction de 30 logements situés rue Smith à Lyon 2°. Le montant total garanti est de 2 538 010 €.

Le dossier n° CP-2018-2778 est au profit de Foncière habitat humanisme pour l'acquisition-amélioration de 20 logements situés rue Verlet Hanus à Lyon 3°. Le montant total garanti est de 1 079 347 €.

Le dossier n° CP-2018-2780 est au profit d'Immobilière Rhône-Alpes pour l'acquisition en VEFA de 50 logements situés rue Gambetta à Meyzieu. Le montant total garanti est de 5 027 561 €.

Le dossier n° CP-2018-2781 est au profit de Dynacité pour la construction de 24 logements situés avenue Général Leclerc à Rillieux-la-Pape. Le montant total garanti est de 2 412 470 €.

Le dossier n° CP-2018-2783 est au profit d'ERILIA pour l'acquisition en VEFA de 11 logements situés rue de la liberté à Tassin la Demi-Lune. Le montant total garanti est de 1 137 108 €.

Le dossier n° CP-2018-2784 est au profit de la SEM Patrimoniale pour l'acquisition d'un immeuble de 874 m2 de surfaces commerciales et 5 locaux commerciaux à Vaulx-en-Velin rue Émile Zola. Le montant garanti est de 355 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2785 est au profit d'Est Métropole habitat pour l'acquisition en VEFA de 45 logements situés rue du Docteur Rollet, de 80 logements situés rue de la Poudrette, de 20 logements situés Impasse Amblard, de 18 logements situés rue Françoise Giroud, de 17 logements situés rue Léon Blum et avenue Roger Salengro à Villeurbanne, ainsi que pour la réhabilitation d'un foyer de logements d'urgence de 142 lits situés avenue Lamartine à Vaulx en Velin. Le montant total garanti est de 28 179 436 €.

Le dernier dossier, le numéro CP-2018-2786, concerne l'approbation d'un protocole transactionnel entre la Métropole et la SCI Saint Germain, suite à diverses venues d'eau depuis la voie publique à l'occasion de fortes précipitations. Au terme de ce protocole, la Métropole s'engage à réaliser les travaux de voirie nécessaires et à prendre en charge les travaux que la SCI Saint Germain accepte d'entreprendre sur son propre tènement, sous la maîtrise d'ouvrage de cette dernière. En contrepartie, la SCI Saint Germain se désistara de la demande en paiement de la somme de 53 627,73 € qu'elle a formulée auprès du Tribunal administratif. Il vous est demandé d'approuver ce protocole transactionnel et d'autoriser monsieur le Président à le signer.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Murielle LAURENT), membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2768, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2769 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Murielle LAURENT), membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2771 et CP-2018-2782 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2780 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Murielle LAURENT), membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2785, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2018-2787 - Albigny sur Saône - Voirie de proximité - Restructuration du centre bourg - Aménagement - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain située 17 rue Germain et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2788 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 112 et 296, situés 27 rue Guillermin et appartenant à M. et Mme Chachouai - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2789 - Dardilly - Développement urbain - Aménagement de l'Esplanade de la Poste - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles cadastrées AR 71, AR 72 et AR 73, situées avenue de Verdun et appartenant à la Commune de Dardilly - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2790 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussékine - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 12 rue Charles Simon et appartenant à Mme Copin et M. Bilia Bassong - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2791 - Lyon 4° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 12 rue de Cuire et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Jardin des Canuts - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2792 - Lyon 7° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 9-15 rue Hector Malot et appartenant à la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2793 - Lyon 8° - Voirie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot - Acquisition, à titre gratuit, de 16 parcelles de terrain nu situées rues de l'Eternité, de l'Épargne, de la Solidarité et avenue Berthelot et appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Les Allées de l'Europe ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2794 - Meyzieu - Développement urbain - Acquisition, à l'euro symbolique, de 4 parcelles de terrain nu à usage de voiries situées boulevard Pierre Mendès France, dans le quartier Mathiolan et appartenant à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2795 - Montanay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 terrains nus situés rue du Bacon et appartenant à M. et Mme Philippe Degout - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2796 - Pierre Bénite - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située le long de l'autoroute A7 et appartenant à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2797 - Saint Genis Laval - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une partie de 3 parcelles de terrain nu situées 5-8 allée Marcellin Champagnat angle 20 allée des Basses Barolles, et appartenant aux copropriétaires de la résidence 5 allée Champagnat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2798 - Vénissieux - Développement urbain - Ilot ouest Médiathèque - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 46 rue Jules Ferry et appartenant à Mme Jeannine Cochard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2799 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 53 rue Emile Decorps et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Immo Est - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2800 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 terrains nus situés 53-55 rue Paul Verlaine et appartenant à la société en nom collectif (SNC) Marignan Résidences - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2801 - Albigny sur Saône - Habitat - Déclassement du domaine public métropolitain et cession à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH), située 5 rue Etienne Richerand - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2802 - Caluire et Cuire - Plan de cession - Cession, à titre onéreux à la société foncière Truffaut ou à toute société se substituant à elle, de 4 parcelles de terrain cadastrées AH 81p - 82p - 132p et 241p, situées 13 avenue du Général Leclerc - Autorisation de déposer une demande de permis de construire de toutes autres autorisations administratives et d'effectuer des sondages complémentaires - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2803 - Lyon 6° - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat, d'une propriété située 4 boulevard des Brotteaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2804 - Lyon 7° - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, à la SCI EM Lyon 2022 de 2 parcelles de terrain cadastrées BN 161p et BN 176p, situées 146 avenue Jean Jaurès - Autorisation de déposer une demande de permis de construire ou toutes autres autorisations administratives - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2806 - Lyon 1er - Habitat et logement social - Mise à disposition, à l'euro symbolique, par bail emphytéotique, au profit d'Adoma, d'un immeuble situé 7 impasse Fernand Rey - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2807 - Lyon 4° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollar, de l'immeuble situé 13 rue Jacques-Louis Hénon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2808 - Lyon 6° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Sollar, de l'immeuble situé 133 rue Bugeaud - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2809 - Saint Genis Laval - Plan de cession - Mise à disposition, à titre gracieux, par bail emphytéotique, au profit de l'Association dénommée Cobois du tènement immobilier situé route de Brignais - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2810 - Lyon 5° - Habitat - Délégation du droit de priorité à la Société d'aménagement et construction de la Ville de Lyon (SACVL), en vue de la réalisation d'une opération de logements aidés, situés 52 bis avenue du Point du Jour sur la parcelle cadastrée BN 105 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2811 - Villeurbanne - Equipement public - Institution, à titre onéreux, au profit de l'ensemble immobilier dénommé Welc'Home, représenté par la société SNC Kaufman et Broad 1, d'une servitude de vue sur la parcelle de terrain métropolitaine cadastrée BC 441 et située 64 rue des Bienvenus - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2018-2787 à CP-2018-2804 et CP-2018-2806 à CP-2018-2811. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Merci monsieur le Président, chers collègues. Je vais commencer par vous présenter les acquisitions que propose la Métropole.

Le dossier n° CP-2018-2791 concerne un projet de réaménagement de l'espace public à Lyon 4°. La Métropole fait l'acquisition de 2 parcelles de terrain nu, à titre gratuit, d'une surface de 302 m².

Le dossier n° CP-2018-2792 : la Métropole fait l'acquisition de 3 parcelles de terrain nu, à titre gratuit, d'une surface de 274 m². C'est une opération de voirie sur Lyon 7°.

Le dossier n° CP-2018-2793 concerne toujours l'acquisition à titre gratuit, de 16 parcelles de terrain nu, pour une opération de voirie sur Lyon 8°, de 9 610 m².

Le dossier n° CP-2018-2797 concerne l'acquisition à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu de 95 m², à Saint Genis Laval.

Le dossier n° CP-2018-2799 concerne l'acquisition d'un terrain nu, à titre gratuit, de 701 m², pour une opération de voirie à Villeurbanne.

Le dossier n° CP-2018-2787 concerne l'acquisition pour le montant symbolique d'1 €, d'une parcelle de terrain nu de 23 m², sur la Commune d'Albigny sur Saône.

Pour le dossier n° CP-2018-2788, il s'agit d'un appartement et d'une cave, acquis pour un montant de 96 000 €, dans le cadre de l'opération de renouvellement de Bron-Terraillon.

Pour le dossier n° CP-2018-2789, il s'agit de l'acquisition de parcelles de terrain, après démolition de 3 098 m², pour une opération de développement urbain sur la Commune de Dardilly, pour un montant de 1 350 360 €.

Pour le dossier n° CP-2018-2790, il s'agit de l'acquisition d'un appartement, pour un montant de 177 000 €, avec une superficie de 134,66 m², dans le cadre du renouvellement urbain du centre-ville de Givors.

Le dossier n° CP-2018-2794 concerne l'acquisition à l'euro symbolique de 4 parcelles de terrain nu, de 5 641 m², dans le cadre du développement urbain de la Ville de Meyzieu, sur le site de Mathiolan.

Le dossier n° CP-2018-2795 concerne l'acquisition à l'euro symbolique de 2 terrains nus, de 28 m², pour une opération de voirie à Montanay.

Le dossier n° CP-2018-2796 concerne l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain nu, de 4 291 m², pour une opération de voirie à Pierre Bénite.

Ensuite, le dossier n° CP-2018-2798. Il s'agit d'acquérir une maison et un atelier, pour un montant de 160 000 € et une surface de 168 m², concernant une opération de développement urbain sur la Commune de Vénissieux.

Enfin sur les acquisitions, le dossier n° CP-2018-2800 concerne l'acquisition à l'euro symbolique de 2 terrains nus, de 135 m², pour une opération de voirie à Villeurbanne.

Sur les cessions, le dossier n° CP-2018-2802, concerne la cession de 4 parcelles de terrain, pour un montant de 769 320 € HT et une superficie de 6 411 m², à la société foncière Truffaut, sur la Commune de Caluire et Cuire, dans le secteur de "Terre des Lièvres". C'est une cession faite pour la réalisation d'une jardinerie, pépinière et stationnements. En parallèle, la Commune de Caluire et Cuire fait une cession de 7 824 m².

Pour le dossier n° CP-2018-2803, il s'agit de la cession de 11 logements plus 1 local commercial, pour un montant de 2 800 000 €, à la SA d'HLM Alliade habitat, sur Lyon 6°, destinée à la création de logements sociaux.

Le dossier n° CP-2018-2804, concerne la cession de 2 parcelles de terrain déconstruit jusqu'à la dalle, de 23 775 m² à la société qui porte l'École de management de Lyon, pour son implantation dans Lyon 7°. Le montant est de 12 060 000 € TTC. Je rappelle qu'en avril 2018, nous avons acquis par décision de la Commission permanente, un terrain, d'une superficie supérieure, pour 14 280 000 €, auprès de la société Nexans.

Voilà, ça c'était pour les cessions. Il reste divers dossiers.

Le dossier n° CP-2018-2801 est un déclassement de domaine public, pour une cession à Lyon Métropole habitat, d'une parcelle de terrain. C'est une recette d'1 € pour un programme de 47 logements mixtes, sur Albigny sur Saône.

Le dossier n° CP-2018-2806 concerne la mise à disposition par bail emphytéotique, au profit d'Adoma, d'un immeuble situé à Lyon 1er, pour créer 21 logements. La recette est à l'euro symbolique.

Le dossier n° CP-2018-2807, c'est encore une opération d'habitat social, avec la mise à disposition au profit de la SA d'HLM Sollar, d'un immeuble situé 13 rue Jacques-Louis Hénon. C'est un droit d'entrée de 815 484 €.

Le dossier n° CP-2018-2808 concerne une opération pour l'habitat social, toujours à la SA d'HLM Sollar, pour un immeuble permettant d'accueillir 19 logements et 3 locaux commerciaux. C'est un droit d'entrée de 2 228 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2810, sur Lyon 5°, concerne une délégation du droit de priorité à la SACVL, pour réaliser une opération de logements aidés, donc c'est de l'habitat social.

Le dossier n° CP-2018-2809, sur Saint Genis Laval, concerne la mise à disposition par bail emphytéotique, d'un tènement immobilier, à l'Association Cobois. C'est 0 € de recettes.

Enfin le dossier n° CP-2018-2811, concerne la Commune de Villeurbanne et l'instauration d'une servitude de vue. C'est un montant de recettes de 150 €, pour un équipement public.

Voilà monsieur le Président, j'ai fini.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Geoffroy. Il y a une demande d'intervention je crois monsieur Charles ?

M. le Vice-Président CHARLES : Oui monsieur le Président. Les élus du groupe Europe Ecologie - les Verts voteront contre la décision n° CP-2018-2802, la cession à la société foncière Truffaut d'un terrain à Caluire et Cuire, pour la raison simple qu'il s'agit d'un terrain agricole, qui va être artificialisé et sur lequel on va implanter une grande surface commerciale. Nous savons que dans la zone de Caluire, nous avons réussi, contre l'avis de certains habitants, à sauver le plateau des maraîchers, puisque nous avons eu 2 contentieux, qui ont été gagnés, sur le classement en agricole. Nous savons aussi qu'il a fallu... je dirai... céder à des Communes et ne pas protéger tous les terrains agricoles pour avoir l'adhésion et le vote de toutes les Communes sur le PLU, il n'empêche que nous sommes là, contrairement à nos objectifs de maintien des surfaces agricoles. Même si elles ne sont pas classées comme telles, elles étaient de fait agricoles et nous continuons à artificialiser au profit, certes d'une jardinerie, mais d'une grande surface commerciale. Donc à ce titre-là, les élus Europe Ecologie - les Verts voteront contre cette décision et évidemment pour toutes les autres.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Juste pour dire que, nous verrons dans les prochains mois, enfin dans les prochaines semaines, sur le PLUH, puisque nous allons entrer dans cette dernière ligne droite, que bien évidemment sur l'ensemble de la Métropole nous allons bien au-delà de ce que nous avons fait sur l'ancien PLUH, sur la préservation des terres agricoles. À l'échelle de Caluire certes, mais à l'échelle de la Métropole, ce qui nous intéresse bien évidemment, nous sommes au-delà, c'est 700 hectares.

Je vais mettre tous les dossiers aux voix, si vous le voulez bien, sauf le dossier n° CP-2018-2802, dans un premier temps. Donc qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ceux-là sont adoptés et je mets aux voix le dossier n° CP-2018-2802, qui concerne Caluire. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions, donc il est adopté.

Adoptés, messieurs Abadie et Pouzol s'étant abstenus et le groupe Europe Ecologie - les Verts (EELV) ayant voté contre le dossier n° CP-2018-2802 :

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Murielle LAURENT), membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2794 et CP-2018-2803 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Murielle LAURENT), membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2801, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de Batigère Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2807 et CP-2018-2808 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Murielle LAURENT), délégué de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration de la SACVL, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2810, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

N° CP-2018-2805 - Villeurbanne - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la société Icade Promotion ou à toute autre société se substituant à elle, des droits d'un bail à construction et d'un bail emphytéotique portant sur 2 parcelles de terrain cadastrées BI 59 et BI 60 situées rue du Tonkin et rue Phelypeaux - Autorisation de déposer une demande de permis de construire et de réaliser tous sondages et diagnostics sur les parcelles métropolitaines - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Le dossier n° CP-2018-2805 est retiré.

N° CP-2018-2812 - Réalisation de bilans professionnels - Lot n° 1 : bilans de compétences pour les cadres - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel rapporte le dossier n° CP-2018-2812. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Oui monsieur le Président. Le dossier n° CP-2018-2812 concerne la réalisation de bilans professionnels. Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n° 1. Je précise que cet avenant est sur la base d'un marché notifié le 18 décembre 2015 et qui s'est déroulé normalement depuis cette date. Cependant, le marché prend fin le 31 décembre 2018 et l'avenant nous permet, en tout cas pour terminer les bilans de compétences qui sont en cours au sein de notre collectivité et qui concernent essentiellement les cadres, donc bilans de compétences pour les cadres, d'avoir simplement une prolongation de la durée, le marché et son montant étant les mêmes, l'extension étant sur une durée de 4 mois, jusqu'au 30 avril 2019.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce dossier ? Je le mets aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° CP-2018-2813 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er octobre au 1er novembre 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2018-2814 - Location de bâtiments modulaires sur certains sites de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2815 - Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Floranda Bensaou - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2018-2813 à CP-2018-2815. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Oui merci monsieur le Président, chers collègues, 3 dossiers.

Pour le premier, le numéro CP-2018-2813, il vous est demandé de prendre acte des déplacements opérés par nos collègues, dans le cadre de leurs délégations, pour la période du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2018.

Le dossier n° CP-2018-2814 concerne la location de bâtiments modulaires sur certains sites de la Métropole, avec la signature d'un accord-cadre pour un marché à bons de commande. Le montant minimum est de 360 000 € TTC et maximum de 1 440 000 € TTC. Les sites concernés sont le collège André Lassagne à Caluire et Cuire, le collège Jean de Tournes à Fontaines sur Saône, et enfin le collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune.

Le troisième dossier, le numéro CP-2018-2815, concerne le parc-cimetière de la Commune de Bron. C'est une demande de remboursement d'une concession, pour un montant de 1 654,84 €. Il s'agit d'autoriser ce remboursement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

N° CP-2018-2816 - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 7° - Aide à la pierre - Logement social 2018 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2018-2817 - Dardilly - Aménagement de l'esplanade de la Poste - 3 lots - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° CP-2018-2818 - Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Autorisation de signer le marché de mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la ZAC et assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2018-2816 à CP-2018-2818. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Oui monsieur le Président, chers collègues, je vous propose un projet de décision à la Commission permanente, en lieu et place de Michel Le Faou, en raison de sa présence au conseil d'administration des bailleurs sociaux concernés. Il s'agit de la décision n° CP-2018-2816 : l'aide à la pierre pour le logement social 2018, attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux. Ces subventions concernent Grand Lyon habitat pour 2 opérations et Habitat et Humanisme, sur les arrondissements de Lyon : Lyon 3°, Lyon 4° et Lyon 7°. Il s'agit de subventions pour réaliser 12 logements en prêts locatifs à usage social (PLUS) et 5 logements en prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). La subvention maximale s'élève en totalité à 144 000 €, pour ces 3 opérations. Il vous est donc proposé monsieur le Président, de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette présente décision.

Pour le dossier n° CP-2018-2817, il s'agit de la Commune de Dardilly, pour l'aménagement de l'esplanade de la Poste, avec 3 lots de travaux. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres. Cet appel d'offres a donné le résultat suivant :

- pour le lot 1, l'attributaire est le groupement Axima /Sade, pour des montants respectifs sur les différents lots et tranches, de 2 052 539,25 € HT d'une part, 46 800,14 € HT d'autre part, et enfin, 2 099 339,39 € HT,
- le groupement Axima/Sols confluence est titulaire du lot 2, pour un montant toujours HT, de 1 216 151,40 €,
- le lot 3 est attribué à l'entreprise Green Style, pour un montant de 548 988,85 € HT.

Il est donc proposé à la Commission permanente de vous autoriser, monsieur le Président, à signer lesdits marchés.

Ensuite, la décision n° CP-2018-2818, et vous vous en douterez, je la rapporte avec un certain plaisir. Il s'agit de la zone d'aménagement concerté (ZAC), enfin du moins de son projet, relatif au Vallon des hôpitaux. Il s'agit de vous autoriser monsieur le Président, à signer le marché de mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la ZAC et une assistance à maîtrise d'ouvrage qualité environnementale urbaine, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Simplement, la décision vous rappelle le contexte et les objectifs du projet, qui ont été soumis à concertation, qui est toujours en cours. Il convient désormais d'approfondir ces études pour aboutir à la définition d'un projet urbain d'ensemble, que nous voulons innovant, notamment dans la prise en compte de nouveaux modes d'habitation, de nouveaux modes énergétiques, de déplacements, qu'ils soient micro ou macro, par rapport au Vallon des hôpitaux et l'ensemble du pôle multimodal qui est en cours de construction. Il s'agit d'approfondir ces études, à travers le lancement d'une mission d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef. Cela permettra de sortir du "legoland" actuel. Celui-ci assurera la cohérence urbaine, fonctionnelle, programmatique, architecturale et paysagère, tout un programme, entre le parti pris d'aménagement, le règlement d'urbanisme, les espaces publics, les futurs îlots de construction et ce, dans les phases de définition et de réalisation du projet. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour le marché d'architecte-urbaniste, paysagiste en chef de la ZAC. Il a été confié au groupement TVK / Projet Base / Eodd Ingenieurs Conseils, pour un montant de 497 500 € HT.

Voilà, j'en ai terminé monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Je mets ces dossiers aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à Murielle LAURENT), membre du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2816, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2816, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° CP-2018-2819 - LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Participation de la Métropole de Lyon au programme européen Horizon 2020 - Projet SensMat - Demande de subvention auprès de la Commission européenne - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte le dossier n° CP-2018-2819. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Oui merci monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier n° CP-2018-2819 concerne un programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne, intitulé "Horizon 2020". Dans ce cadre, le GIP ARC-Nucléart, est partenaire du Lugdunum Musée, pour être acteur d'un projet de recherche dénommé "SensMat" qui vise à développer de nouveaux outils pour améliorer la surveillance continue des collections. Ce projet se déroulera sur 3 années : 2019, 2020 et 2021. Il est doté d'un budget global de 5 900 000 €, qui fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Commission européenne. Il est porté par de nombreux acteurs européens, des Universités, des centres de recherche, des musées. Il vous est demandé d'approuver la participation de la Métropole à l'appel à projet européen "Horizon 2020", ainsi qu'au futur accord de consortium, à intervenir avec tous les partenaires du projet SensMat et d'autoriser monsieur le Président à solliciter auprès de la Commission européenne une subvention de 45 991 €, correspondant à 100 % des coûts métropolitains, dans le cadre de l'appel à projets "Horizon 2020", qui sont essentiellement constitués par des coûts de salariat de la personne du Musée déléguée sur ce projet.

J'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Picot. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas de demande d'intervention, je mets ce dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, nous en avons terminé. Passez une bonne journée.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

(La séance est levée à 11 heures 20).

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 4 mars 2019.

Le Président,

La Secrétaire de séance,
